

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 mars 2000  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-quatrième session  
Point 31 de l'ordre du jour  
Coopération entre l'Organisation  
des Nations Unies et l'Organisation  
de l'unité africaine**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 24 mars 2000, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Algérie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié par Abdelaziz Bouteflika, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au sujet de la reprise des hostilités dans la République démocratique du Congo (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 91 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Abdallah Baali



## Annexe

[Original : anglais et français]

### **Communiqué du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine sur la reprise des hostilités dans la République démocratique du Congo**

La présidence en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a appris avec une profonde préoccupation la reprise des affrontements armés en République démocratique du Congo et ce, en violation des dispositions pertinentes de l'Accord de paix de Lusaka (S/1999/815, annexe).

Ces développements regrettables, qui mettent gravement en danger la sécurité et la stabilité de la région, interviennent au moment où, l'OUA d'un côté et les Nations Unies de l'autre, ont intensifié leurs efforts pour la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka, comme en atteste la dernière résolution du Conseil de sécurité qui a décidé le déploiement de la force d'interposition des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Face à cette reprise des affrontements, la présidence en exercice de l'OUA réitère les appels qu'elle avait lancés, en décembre 1999 et janvier 2000, en direction des parties impliquées pour observer davantage de retenue, œuvrer résolument au respect du cessez-le-feu et coopérer pleinement avec les Nations Unies et la commission militaire mixte afin de réunir les conditions nécessaires à l'application rapide, effective et intégrale de l'Accord de paix.

À cet égard, la présidence en exercice de l'OUA tient, une fois de plus, à exhorter les parties concernées à s'abstenir de recourir aux armes, à privilégier le dialogue et à soutenir activement les efforts et l'action des Nations Unies et de la Commission militaire mixte en vue de créer un climat propice au processus de retour à la paix.

Dans ce cadre, la présidence en exercice de l'OUA demeure convaincue que seuls l'attachement des parties concernées au processus de paix et leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka sont à même de garantir le rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et partant, dans toute la région des Grands Lacs, avec l'appui et de l'OUA et des Nations Unies à travers le Secrétaire général et le Conseil de sécurité